



## **29 propositions pour l'ÉCOLE de Guyane**

### LA SITUATION DE L'ÉCOLE EN GUYANE

Un bilan accablant de l'école en Guyane :

La Guyane doit faire face à une démographie galopante : **3,9 % par an**. L'ensemble des collectivités ne peuvent répondre au besoin sans cesse croissant de structures scolaires :

- **60 classes primaires par an,**
- **1 collège 600 par an,**
- **1 lycée 900 tous les 2 ans.**

Les retards de constructions constatés ne peuvent être rattrapés sans un plan d'urgence : **les constructions scolaires ne sont plus financées par l'Europe dans le cadre du contrat de plan Etat Région.**

Les conséquences de ces retards sont sans conteste :

- **la non scolarisation,**
- **la déscolarisation**
- **l'augmentation des effectifs d'élèves dans les classes**

Les résultats des évaluations nationales placent l'Académie de la Guyane bonne dernière de la classe (ex: **7 élèves/10 n'ont pas le niveau 6<sup>ème</sup> contre 7/10 qui ont le niveau au plan national**).

Le contexte socio-économique (**40% de la population perçoit le RSA, 25% en chômage**).

La situation géopolitique (**territoire européen « dit riche » situé en Amérique du Sud « dite pauvre »**), le retard structurel (**réseau routier faible, absence de continuité territoriale**) et le développement inégal sur l'ensemble du territoire de la Guyane (**accès à l'électricité, l'eau potable, soins médicaux**) n'arrangent en rien les difficultés que connaît l'Académie.

# 29 propositions pour l'École du SE-UNSA et UNSA-EDUCATION

## MESURES GENERALES

### **1) CREATION D'UN NOUVEL OBSERVATOIRE DE L'ECOLE EN GUYANE**

Un outil indispensable pour une évaluation qualitative de l'école en Guyane. Il serait au service de tous et plus particulièrement aux collectivités locales.

Il permettra de mieux appréhender les besoins matériels des enseignants aujourd'hui trop souvent négligés.

### **2) LA MISE EN PLACE DE PERSPECTIVES POUR L'ACADEMIE**

### **3) L'ACTUALISATION REGULIERE DES BESOINS ET DES REALITES DE LA GUYANE**

## CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

### **4) LE FONCIER**

Compte tenu des difficultés rencontrées lors de la rétrocession des terrains entre les collectivités territoriales, nous demandons que ces rétrocessions soient faites à titre gracieux et que l'Etat s'engage à compenser ces dons.

### **5) LES APPELS D'OFFRES**

Des appels d'offres simplifiés doivent être lancés systématiquement. Cette procédure utilisée par le Conseil Général permet de réduire considérablement les délais de construction et contribue ainsi à apporter une réponse rapide au besoin de structures scolaires.

### **6) LES PREVISIONS**

En matière de constructions : pour toute planification de lotissements ou résidences, une construction d'école devra être intégrée.

Nous demandons que soit établi un calendrier des constructions scolaires.

### **7) EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT**

Tout projet d'équipement et d'aménagement des établissements doit être pensé en amont et en collaboration avec les usagers. Il en est de même pour la construction des internats.

### **8) MOYENS DE FONCTIONNEMENT**

Pour toute création d'établissement, une enveloppe financière à destination des collectivités doit être prévue afin de compenser quelque peu le surcoût

qu'engendrent l'embauche et la gestion du personnel ainsi que l'entretien des locaux.

## *TRANSPORTS SCOLAIRES*

### **9) DEVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS**

Afin d'améliorer les conditions d'accès aux établissements, le SE-UNSA estime qu'il est maintenant urgent de mettre en place des réseaux de transport urbain intercommunaux efficaces notamment sur l'ensemble du territoire de la CCCL. Les coûts du transport scolaire exorbitants que payent les collectivités s'en verraient sensiblement réduits.

### **10) DESENCLAVEMENT DES COMMUNES DE L'OUEST ET DE L'EST**

La politique de désenclavement des communes de l'OUEST et de l'EST Guyanais doivent s'accroître afin à la fois de diminuer les dépenses du transport scolaire fluvial de la collectivité territoriale mais aussi pour contourner tous les problèmes liés à la législation du transport fluvial.

### **11) REDUCTION DU COUT DU TRANSPORT AERIEN :**

#### ***Interdépartemental***

Il est temps de mettre fin au monopole du transport aérien en Guyane. Les collectivités territoriales devraient toutes refuser de prendre des billets sur cette compagnie aérienne. Le coût du transport est un frein au développement économique qui lui-même influe sur la situation sociale et sur les résultats scolaires. De plus, dans le cadre d'une politique ambitieuse et nécessaire de cohésion sociale, nos jeunes doivent s'ouvrir aux autres et les voyages permettent cela.

#### ***Intra-départemental***

Son coût est encore trop onéreux compte tenu du service rendu. Il convient de travailler à la fois sur la réduction des coûts des personnes comme pour les marchandises mais aussi sur la qualité du service.

## *POUR UNE REUSSITE SCOLAIRE*

### **12) UNE STABILITE DE LA GOUVERNANCE**

Pour bénéficier de la mobilité géographique, la politique ministérielle impose aux enseignants de rester un certain nombre d'années sur leur poste. Nous demandons que la même politique soit appliquée pour les cadres supérieurs.

### **13) UNE GESTION EFFICACE DES RESSOURCES HUMAINES A TOUS LES NIVEAUX**

### **14) UNE DRFIP EN GUYANE**

La gestion des payes doit impérativement s'opérer en GUYANE .

## **15) UNE INDEMNITE SPECIFIQUE POUR LES SITES ISOLES ET ELOIGNES**

Une politique incitative forte sous la forme d'une compensation financière conséquente pour les personnels acceptant de travailler dans ces zones où les conditions de vie sont reconnues difficiles, doit rapidement être mise en place afin d'améliorer la situation.

Nous préconisons soit une nouvelle répartition de l'actuelle ISG, soit la création d'une nouvelle indemnité spécifique pour ces sites.

## **16) DES CONDITIONS D'EXERCICE PROFESSIONNEL AMELIOREES**

Le SE-UNSA réclame une conséquente amélioration des conditions de vie sur les sites isolés : logements décents et en nombre suffisant, eau et électricité pour tous, internet et téléphonie...

## **17) UN ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE ET FINANCIER LORS DE LA PRISE DE POSTE DES PERSONNELS EN PARTICULIER SUR LES SITES ISOLES**

## **18) UNE GRILLE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS TENANT COMPTE DE LA REALITE DU TERRAIN**

## **19) DES MESURES EFFECTIVES CONTRE L'INSECURITE DANS ET AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

## **20) DES EFFECTIFS ALLEGES ET UNE SCOLARISATION DÈS 3 ANS**

Les conditions d'enseignement actuelles (l'absence de respect de l'élève vis à vis de l'enseignant, la pluralité linguistique des enfants, l'obligation de scolarisation des enfants relevant d'une situation de handicap, les conditions socio-économiques nécessitant que l'école place l'enfant en situation de sécurité affective) couplées à l'incapacité chronique de l'ECOLE de Guyane à faire réussir ses élèves doivent nous contraindre à abandonner l'actuelle politique de "la scolarisation à tout prix".

Il convient maintenant de préconiser une école de qualité qui, selon nous, est la seule façon d'obtenir une équité de traitement entre les écoles de l'hexagone et celles du département.

## **21) LES INTERVENANTS EN LANGUE MATERNELLE**

Pérenniser et généraliser le dispositif des ILM dans toute l'académie.

Nous sommes favorables à l'évolution de leur statut actuel aux métiers de l'enseignement.

## **22) UN CALENDRIER SCOLAIRE CONFORME AUX REALITES ET A LA CULTURE GUYANAISES**

## *LA FORMATION DES ENSEIGNANTS*

### **23) UNE VALORISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL DE TOUS LES PERSONNELS**

### **24) UN PLAN DE FORMATION ADAPTE AUX BESOINS DES ELEVES ET DES PERSONNELS**

### **25) UNE CARTE DES FORMATIONS ADAPTEE AUX BESOINS DE LA GUYANE**

### **26) LE RESPECT DU DROIT A LA FORMATION DES PERSONNELS EN AUGMENTANT LA CAPACITE DES DEPARTS EN FORMATION**

### **27) METTRE FIN AU PROCECUS DE L'AUXILIARIAT**

Notre Académie fait appel chaque année à de nombreux personnels non-titulaires pour enseigner. Leur nombre atteint aujourd'hui 20% de l'ensemble des personnels enseignants. Il convient de les aider à mettre fin à cette situation en leur permettant l'accès à des concours de titularisation. Nous souhaitons que le dispositif RAEP soit maintenu tant qu'il le faudra.

### **28) CONTRIBUER POUR UN VIVIER D'ENSEIGNANTS**

Un accompagnement des jeunes de Guyane qui souhaiteraient devenir enseignants depuis le lycée et tout le long de leur parcours universitaire afin de les aider.

## *L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR*

### **29) UNE UNIVERSITE A LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS AVEC LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS NECESSAIRES**